

REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE MONSIEUR DIDIER SPIESS, DEPUTE (UDC), INTITULÉE "VOTE ELECTRONIQUE, COMBIEN A COUTE CE PROJET JUSQU'À LA DECISION FINALE DU PARLEMENT JURASSIEN ? " (N°3134)

La consultation relative à la modification de la loi sur les droits politiques, menée de juin à septembre 2017, a débouché sur un large soutien à l'introduction du vote électronique puisque seuls 17% des organismes consultés s'y sont opposés. Les quatre partis qui ont répondu étaient favorables au vote électronique. L'étude nationale sur la cyberadministration 2017 a également démontré que le vote électronique est la prestation la plus demandée. 67% des personnes sondées aimeraient en effet profiter de cette offre qui n'existe pas encore pour elles. C'est sur la base de ces éléments que l'introduction du vote électronique a été prise en compte lors de la préparation du message au Parlement concernant la modification de la loi sur les droits politiques et que les services de l'administration ont construit le projet. De plus, la conjoncture s'est sensiblement dégradée à l'automne 2018 suite, notamment, à la décision de Genève d'abandonner sa solution de vote électronique et les révélations financières concernant CarPostal.

Cela étant précisé, le Gouvernement répond comme suit aux questions posées :

1. Depuis quand la Chancellerie d'Etat et le SDI travaillaient sur ce dossier ?

La Chancellerie d'Etat et le Service de l'informatique ont débuté les travaux concernant l'introduction du vote électronique en novembre 2017. Simultanément à l'adoption du message au Parlement relatif à la modification de la loi sur les droits politiques, le Gouvernement a autorisé le 24 avril 2018 la Chancellerie d'Etat et le Service de l'informatique a démarré l'étude d'intégration du vote électronique en partenariat avec la Poste.

2. Combien a coûté ce projet au total ?

Les coûts de ce projet correspondent au mandat d'étude confié à la Poste correspondant à 32'310 francs.

3. Combien de personnes et combien d'heures ont été consacrées à ce projet ?

Six personnes ont travaillé sur le projet de vote électronique. Le nombre d'heures consacrées à ce projet par la Chancellerie d'Etat et le Service de l'informatique est estimé entre 300 et 400 heures. L'importance du sujet et la construction du projet nécessitaient ce travail.

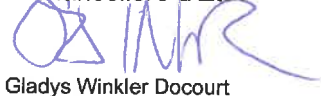
4. Est-ce que la Poste a été payée pour des prestations et si oui, quel montant a été versé ?

Le mandat confié à la Poste pour l'étude d'intégration du vote électronique s'est monté à 32'310 francs.

Delémont, le 12 mars 2019

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
la chancelière d'Etat



Gladys Winkler Docourt